

19. 2o. Sunt acquisitæ, quia earum expressio, quæ nobis transfertur à sensibus, per vocem ab externo (du dehors), id est, à societate venit. Auctor sic suam opinionem stabilire conatur.

20. 1o. "Homines à nativitate surdi-muti, antequàm signis et gestibus scripturam doceantur, non cogitant nisi per imagines. Mirum igitur non est si, ante institutionem, nullam habeant divinitatis, mentis humanæ, æternitatis, &c. ideam. Istas sicut et omnes alias ideas morales penitus ignorant, quia earum expressiones non habent" (b).

Hic observandum est tamen plurimos in hâc scientiarum parte versatissimos, qui cum D. de Bonald docent cognitionem idearum innatarum surdis-mutis à solâ societate communicari posse, nisi quædam sit specialis revelatio seu inspiratio divina, contendere scripturam non esse necessariam, et sola signa seu gestus sufficere ut surdi-muti quamdam divinitatis et primorum principiorum legis naturalis notionem acquirant (d).

21. 2o. "Homines silvatici (hommes sauvages) qui extra consortium hominum à primulâ infantia vixerunt, ferè similes sunt bestiis agrorum; non loquuntur, nihil propriè percipiunt, nulla rationis indicia exhibent, ut experientiâ constat (e).

"l'homme; *opus legis scriptum in cordibus*, où elles attendent que la parole transmise à chaque-homme par la société, suivant les lois générales du créateur, vienne les rendre visibles pour l'esprit; *fides ex auditu*; la foi vient de l'ouïe, dit le même Apôtre; Rom. Chap. 10. ver. 17. *Quomodo audient sine prædicante.*" ibid. ver. 14. (*Recherches Philosophiques*, tom. 1. page 393).

(b) Cette expression revêt, pour ainsi dire, nos idées, en fait un son par la parole et une image par l'écriture; ainsi exprimées, elle les présente à notre esprit, et notre esprit voit sa pensée dans l'expression, comme les yeux se voient eux-mêmes dans un miroir. Et de même que, sans la lumière, notre propre corps demeurerait éternellement caché à nos yeux, nos pensées, sans expression, demeureraient à jamais ignorées de notre esprit... L'ouïe est dans l'homme le sens propre des idées, comme la vue est le sens propre des images." (Mr. D. de Bonald, *Législation primitive*, tom. 2. p. 199.)

(d) Cette partie du système de Mr. de Bonald, ainsi modifiée, selon quelques-uns, et sans aucune modification, selon quelques autres, est devenue, aux yeux des uns et des autres, une vérité de fait, depuis que l'on a trouvé le moyen d'apprendre les langues aux sourd-muets de naissance. Parmi ces infortunés, tous ceux auxquels on est parvenu à donner une certaine éducation morale et religieuse, ont avoué qu'avant leur instruction, ils n'avaient aucune idée de l'ordre, de la justice, de la vertu, &c.; qu'ils ne connaissaient en aucune manière la différence essentielle qui existe entre le bien et le mal moral; qu'ils ignoraient entièrement l'existence, la spiritualité et l'immortalité de l'ame humaine, &c. Ils ne voyaient et ne connaissaient, en un mot, que ce qui peut frapper les sens, et le Maître du monde, quand par le commerce avec les hommes, ils pouvaient s'élever jusqu'à cette connaissance, n'était à leurs yeux qu'un homme plus grand, plus fort et plus puissant que tous les autres hommes ensemble. Telle était, pour ne pas multiplier les exemples, la manière de voir et de penser de Messieurs Jean Massieu et Laurent Clerc, élèves de Mr. l'Abbé Sicard à Paris, et de Mr. Antoine Caron, élève de Mr. R. Macdonald à Québec.

(e) "On croit communément que les sourds-muets parlent naturellement par gestes. Les sourds-muets apprennent les gestes par le commerce avec des hommes, comme les enfants apprennent la parole. Des sourds-muets ensemble, sans communication avec des entendants, et des enfants abandonnés dans les bois sans avoir la parole, ne penseraient